

Nous demeurons plus que jamais convaincus que la coopération internationale en ce domaine s'avère indispensable afin, dans certains cas, de prévenir et, dans d'autres, de guerir les effets malfaisants que les radiations ont sur la nutrition, la sante, la génétique, la météorologie et sur toutes les manifestations de la vie.

C'est pourquoi nous croyons que la mise en place du dispositif d'observation de radioactivité atmosphérique et de communication de renseignements obtenus qui a été mis au point après longue et mûre considération par tous les organismes compétents marque un progrès considérable, et que l'Assemblée générale doit le maintenir en action. La majorité, sinon la totalité des membres de cette Assemblée, partage cet avis et dix-sept délégations dont la mienne, se sont faites leurs interprètes en préparant le projet de résolution contenu au document A/SPC/L.97. Les délégations du Brésil, de la Birmanie, du Cameroun, du Canada, de la Colombie, du Ghana, du Japon, du Mali, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle Zélande, du Pakistan, des Philippines, de la Pologne, de la République arabe unie, de la Tchécoslovaquie, de la Thaïlande, vous présentent cette résolution qui, sciemment, a été dépouillée de toutes incidences politiques pour ne s'en tenir qu'à l'aspect administratif, scientifique et humanitaire de la question. Elles espèrent que l'Assemblée générale donnera à ce projet toute son attention et son appui.